Chère consoeur, cher confrère,

L'élection qui renouvelait la moitié de l'effectif ordinal en janvier 2024 a permis le lundi 5 février d'élire le nouveau bureau du conseil départemental : une équipe qui se connait bien, ayant intégré de nouveaux membres, animée par des aspirations communes dans le cadre de la gestion des missions régaliennes ordinales mais aussi de l'entraide, toutes utiles à la profession.

Les conseillers titulaires m'ont fait l'honneur de devenir la Présidente de ce conseil départemental renouvelé, avec l'aide de Jean-Louis LAURAIN comme secrétaire général, et Alain AISENE comme trésorier.

Notre conseil départemental peut s'enorgueillir depuis 2 ans, d'avoir permis à l'une de nos consœurs de devenir conseillère nationale, Karine BALAND-PELTRE, porteuse d'idées nouvelles et concrètes dans la continuité des actions menées au sein de notre CD depuis 6 ans, sous la présidence de Laurent DAP.

Notre Conseil est tout à fait conscient des difficultés de la profession parce que la plupart de nos élus sont toujours actifs dans des spécialités très variées et en milieux différents (public et privé). Cinq retraités récents figurent dans l'effectif. Deux jeunes médecins sont devenus titulaires.

Dans le cadre de cette évolution au département, pour toujours plus de pertinence et de réponses précises apportées à nos confrères, 3 juristes médicales sont à présent au nombre de nos salariées (inscriptions, contentieux et contrats) associées à une secrétaire à spécificité comptable.

Le contexte médical s'est fortement complexifié dans toutes ses formes d'exercices et de par la pénurie médicale mais également par la financiarisation des structures de soins.

La qualification des médecins et les accompagnements aux changements de qualification sont une des missions ordinales importantes, auxquels viendront s'ajouter prochainement le contrôle de la formation continue des médecins.

La gestion des plaintes, tristement célèbre, nous est imposée par le législateur.

Les plaintes envers les médecins s'avèrent en nette augmentation. La gestion ordinale du contentieux, face à un patient, ne doit pas angoisser le médecin qui peut s'abriter derrière des pratiques reconnues par la science, car le conseil départemental est là pour les faire reconnaître.

Le Conseil de l'Ordre est en effet le gardien de l'éthique médicale mais en même temps son meilleur rempart, face aux dérives sociétales consuméristes de soins et agressantes de soignants. Tant que l'institution ordinale se maintiendra, elle obligera à reconnaître le caractère si particulier et complexe de notre exercice professionnel et son importance sociale, indispensable en démocratie, par le respect inlassable du code de la santé publique dans une démarche de santé accessible à tous et de qualité.

Comme il est insupportable, qu'un médecin puisse être agressé verbalement gravement ou physiquement dans son exercice professionnel de soignant et de sachant, notre conseil accompagnera toute plainte déposée au commissariat avec information au CD par notre avocat dédié Maître Stanislas LOUVEL.

Notre équipe est très motivée pour accompagner les projets structurant la médecine dans les différents bassins territoriaux, avec CPTS constituées, car convaincue de la nécessité que les médecins ont à construire leurs propres réseaux médicaux de territoire et de liens hôpital /ville avec les outils qui conviennent, afin de sécuriser leurs pratiques et les patients de plus en plus inquiets par manque de médecins traitants et d'autres spécialistes .

Nous aurons à cœur de participer aux réflexions actives de conseil pour tous nos jeunes confrères souhaitant s'installer, en sachant que l'exercice mixte est de plus en plus plébiscité .

Notre conseil favorisera plus de communications numériques au travers des diverses sollicitations hospitalières, par mailing collectif ou par notre site internet, au service de l'information médicale facilitée pour les médecins, dans le respect du RGPD.

Notre profession ne pourra évoluer favorablement dans cette période difficile, de négociations conventionnelles et d'hôpitaux en grandes difficultés, qu'en continuant à incarner et à rappeler les valeurs éthiques pour lesquelles les médecins ont prêté serment.

Enfin, nous voulons rappeler le rôle fondamental de conseil de l'institution et sa capacité toujours d'écoute attentive pour tout médecin en détresse, ainsi que pour tous nos jeunes, encore étudiants externes ou internes, sur le département.

Bien confraternellement,

Isabelle RENKES, Présidente, et toute l'équipe du CD 57